



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 7801

Texte de la question

M. Pierre Micaux demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de bien vouloir lui faire connaître le bilan sur l'accord passé en 1993 (et maintenant arrivé à expiration) entre l'agence de la défense de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et EDF, portant sur les énergies renouvelables et sur la maîtrise de la demande d'électricité : les conséquences sur l'environnement ; une évaluation, pour l'ensemble des acteurs économiques concernés, du montant des dépenses effectuées et de celui des économies réalisées.

Texte de la réponse

L'accord passé en 1993 entre l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Electricité de France (EDF), portant sur les énergies renouvelables et sur la maîtrise de la demande d'électricité est maintenant arrivé à expiration. Le ministère chargé de l'industrie avait souhaité faire oeuvrer ensemble deux grands établissements publics placés sous sa tutelle et concernés par l'énergie : d'une part, l'ADEME en charge de la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans notre pays et, d'autre part, EDF. A cet effet, l'ADEME et EDF ont signé le 9 février 1993 un accord de coopération pour une durée de trois ans portant sur deux thèmes d'intérêt commun : la maîtrise de la demande d'électricité et les énergies renouvelables. Maîtrise de la demande d'électricité : les techniques de maîtrise de la demande d'électricité étant encore mal connues, l'accord ADEME-EDF visait à mettre en oeuvre des actions expérimentales dans des régions pilotes afin de mettre au point des méthodologies adaptées et d'acquérir expériences et savoir-faire. Une trentaine d'actions pilotes ont donc été engagées qui portaient sur cinq domaines : l'éclairage dans le résidentiel, l'électroménager à haute performance énergétique, les audits énergétiques dans les bâtiments tertiaires, les moteurs à vitesse variable dans l'industrie et les moyens d'éviter le renforcement des lignes alimentant un faible nombre d'abonnés. Elles ont été principalement conduites dans six zones pilotes ayant manifesté un intérêt particulier pour la maîtrise de la demande d'électricité : Bourgogne-Sud, Côtes-d'Armor, Corse, Savoie, Charente-Maritime et Nord - Pas-de-Calais. Un premier bilan des travaux réalisés au titre de cet accord fait apparaître des résultats particulièrement positifs qui ont été présentés lors d'un colloque organisé à Paris les 25 et 26 novembre 1997 et qui a réuni 375 experts. Sans rechercher l'exhaustivité, parmi les réalisations remarquables on peut citer : les campagnes de mesures des consommations électriques des ménages réalisées en Saône-et-Loire et dans la Drôme qui ont mis en évidence des gisements considérables d'économie d'électricité : dispositifs de veille inadaptés des appareils de télévision, magnétoscopes et décodeurs, circulateurs de chaudière en fonctionnement permanent même en été, réfrigérateurs-congélateurs surconsommateurs ; les campagnes locales (Savoie, Corse, Nord - Pas-de-Calais) de diffusion de lampes basse-consommation et l'électroménager performant ; le label ECODOM visant à promouvoir la construction bioclimatique dans les départements d'outre-mer ; la mise au point d'un programme de diffusion des moteurs à vitesse électronique variable dans l'industrie ; le lancement en juin 1997 d'une campagne nationale de promotion de l'étiquette énergie sur l'électroménager en coopération avec le secteur de la distribution et les fabricants. Les énergies renouvelables : en ce domaine, l'accord ADEME-EDF visait au développement des différentes filières d'énergie renouvelable dans les applications où elles s'avéraient

présenter le plus d'intérêt industriel et économique. Ont été retenues l'électrification des sites isolés éloignés des réseaux existants et l'expérimentation du grand éolien jugé proche du seuil de rentabilité. S'agissant de l'électrification des sites isolés, un inventaire des besoins potentiels a été réalisé dans 3 376 communes. Dans le cadre du FACE, la décision a été prise d'électrifier par énergies renouvelables 1 003 sites isolés représentant l'installation de 563 kW photovoltaïques, 207 kW de petit éolien et 12 kW de micro-hydraulique. Il a été ainsi possible d'éviter la construction de 1 203 km de lignes électriques qui auraient nécessité un investissement de 508 millions de francs alors que l'ensemble de l'opération sera réalisé pour un coût de 91 millions de francs. Sur ces 1 003 sites, 114 étaient en fonctionnement, 494 en cours d'achèvement et 301 en attente du lancement de la procédure d'appel d'offres ou consultation à la date du 3 octobre 1997. En outre, dans les départements d'outre-mer, 1 300 sites, fermes ou habitations supplémentaires ont pu être électrifiés pour un total de 1 400 kWc photovoltaïques représentant 350 millions de francs de travaux. Les réflexions conduites sur l'éolien relié au réseau se sont matérialisées par le lancement par EDF de l'appel à proposition Eole 2005 dont l'objectif est de doter notre pays d'une capacité éolienne de 250 à 500 MW à l'horizon 2005. Au terme des deux premières phases de cet appel à proposition vingt projets totalisant une puissance de 77,5 kW, soit dix fois la puissance actuelle installée en France, ont été sélectionnés. Ils concernent neuf régions. Pendant une période de quinze ans, EDF garantit pour ces vingt projets des prix stables d'achat de l'énergie, ce qui représente une aide de 150 millions de francs. Le prix d'achat moyen du kWh des projets retenus en France métropolitaine est de 33,7 centimes. Les résultats obtenus ont milité en faveur de la poursuite de la collaboration entre l'ADEME promoteur de la maîtrise de l'énergie et EDF principal opérateur énergétique national. Un second accord a été signé en octobre 1996. Le Gouvernement a la conviction que cette synergie constitue un facteur déterminant du succès de la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables auquel il entend donner une impulsion nouvelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micauts](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7801

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4602

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1073